

Image not found or type unknown



Separation conjugale et pension compensatoire

Par **loumisa**, le **14/09/2014 à 16:52**

Bonjour Je viens de quitter le domicile conjugale et n'ayant pas d'emploi est ce que mon mari doit subvenir à mes besoins?

Par **cocotte1003**, le **14/09/2014 à 19:50**

Bonjour, que comptez vous faire, divorce ou rester séparée ? Cordialement

Par **amajuris**, le **15/09/2014 à 10:36**

bjr,rncomme vous êtes toujours mariés, les époux ont un devoir de secours et d'assistance mais les époux se sont engagés mutuellement à une communauté de vie.rnen conclusion, comme vous avez quitté volontairement le domicile conjugal, votre mari n'a pas à vous payer quoique ce soit.rnsi vous avez l'intention de divorcer, voyez un avocat.rncdt